

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 août 2016 à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

---

## **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Commentaire émis sur la qualité de l'eau dans le secteur de la rue Dufferin et demande d'abaisser le coût des billets pour la participation des non-résidents aux activités des Régates de Valleyfield.

## **2016-08-378 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 août 2016.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 2016, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016**
- 5. CABINET DU MAIRE**
  - 5.1 Libération et autorisation au maire d'assister à la Conférence mondiale Villes et Ports à Rotterdam**

- 5.2 Libération et autorisation au maire d'assister à une rencontre concernant le comité de jumelage à Combs-la-Ville en France
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 6.1 Entente 2016-01 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield relative au règlement de grief
- 6.2 Nomination au poste de commis-secrétaire à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire
- 6.3 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 3 juillet au 13 août 2016
- 7. SERVICE DU GREFFE**
- 7.1 Autorisation de numérisation de documents
- 7.2 Demande d'appui de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux relative au projet de réforme des laboratoires médicaux
- 7.3 Désignation de représentants et mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction
- 8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
- 8.1 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
- 8.2 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 85126 à 85493 totalisant 4 708 656,80 \$ et 182 251,61 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 1440 à 1497 totalisant 2 459 314,74 \$
- 8.3 Dépôt du rapport budgétaire au 8 août 2016
- 9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- 9.2 Protocole d'entente avec l'organisation de pêche sportive professionnelle pour la tenue du Championnat canadien de pêche à l'achigan Berkley B1
- 10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 10.1 Acceptation du dépôt du rapport de fin de contrats réalisés au cours de l'année 2016
- 10.2 Résiliation de l'appel d'offres 2015-53 pour des services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur de la rue Moco
- 11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 341, rue Racicot afin d'autoriser la construction d'un abri d'auto permanent et réponse à cette demande
- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 557, rue Carmel afin d'autoriser la reconstruction d'une maison et réponse à cette demande
- 11.3 Cession des droits, titres et intérêts sur le lot 3 594 633 situé sur une partie d'une ancienne ruelle entre les rues Saint-Philippe et Jean-Talon en faveur de madame Anne-Marie Noeser et monsieur Ghyslain Pominville
- 11.4 Confirmation du renouvellement d'avis d'imposition d'une réserve à des fins publiques pour trois propriétés situées au centre-ville
- 11.5 Modification de la résolution 2013-11-584 relative à la vente d'une partie de lot voisin du 8, rue Préfontaine à madame Catherine Lavoie
- 11.6 Réponse à la demande pour l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 247, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.7 Réponse à la demande pour la rénovation des façades principale et latérale droite du bâtiment situé au 249, rue Victoria et pour l'apposition d'enseignes en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1 Prolongation du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées
13. **APPELS D'OFFRES**
- 13.1 Appel d'offres 2016-02 : asphaltage de nouvelles rues
- 13.2 Appel d'offres 2016-34 : asphaltage partiel de certaines rues
14. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 14.1 Avis de motion pour un règlement modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions
- 14.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 14.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 272 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux afin de modifier certaines dispositions
- 14.4 Dispense de lecture et adoption du projet de Règlement 230-01 modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions
- 14.5 Dispense de lecture et adoption du projet de Règlement 272-01 modifiant le Règlement 272 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux afin de modifier certaines dispositions
- 14.6 Dispense de lecture et adoption du Règlement 319 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau de la coulée des Concessions et ses branches
15. **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 15.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 316
16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
17. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2016-08-379 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 11 août 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2016-08-380 LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À LA CONFÉRENCE MONDIALE VILLES ET PORTS À ROTTERDAM**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'autoriser M. le maire Denis Lapointe à assister à la 15<sup>e</sup> conférence mondiale Villes et Ports qui se tiendra du 3 au 9 octobre 2016 inclusivement, à Rotterdam dans les Pays-Bas;

D'assumer les dépenses afférentes à cette rencontre jusqu'à concurrence d'un montant de 4 000 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2016-08-381 LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE CONCERNANT LE COMITÉ DE JUMELAGE À COMBS-LA-VILLE EN FRANCE**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'autoriser M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre du comité de jumelage qui se tiendra du 6 au 13 septembre 2016 inclusivement, à Combs la Ville en France;

D'assumer les dépenses afférentes à cette rencontre jusqu'à concurrence d'un montant de 2 500 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2016-08-382 ENTENTE 2016-01 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIVE AU RÈGLEMENT DE GRIEF**

CONSIDÉRANT le grief SYN-S.V. 2015-06 déposé par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre les parties;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative au règlement de grief SYN-S.V. 2015-06;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente 2016-01 à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, relative au règlement de grief SYN-S.V. 2015-06 concernant la procédure de remplacement et besoins en effectifs supplémentaires en cours d'horaire.

ADOPTÉ

**2016-08-383 NOMINATION AU POSTE DE COMMIS-SECRÉTAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une commis-secrétaire à la bibliothèque Armand-Frappier au Service récréatif et communautaire, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

DE nommer M<sup>me</sup> Michelle Nadon-Levasseur au poste de commis-secrétaire à la bibliothèque Armand-Frappier au Service de récréatif et communautaire;

QUE l'affectation de M<sup>me</sup> Nadon-Levasseur à ce poste soit prévue le 17 août 2016;

QUE la rémunération de M<sup>me</sup> Nadon-Levasseur soit fixée à la classe 3, échelon 1, de la grille salariale prévue à l'annexe « B » de la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient prévues à ladite convention collective en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2016-08-384 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 3 JUILLET AU 13 AOÛT 2016**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 3 juillet au 13 août 2016;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en août 2016 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 3 juillet au 13 août 2016.

ADOPTÉ

**2016-08-385      AUTORISATION DE NUMÉRISATION DE DOCUMENTS**

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de mandater les personnes nécessaires afin d'assurer la numérisation des documents et d'habiliter le personnel du Service du greffe à effectuer ce travail, ce qui permettra de détruire par la suite les documents ainsi reproduits en format électronique;

Il est                                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'autoriser M<sup>me</sup> Lyson Thivierge-Patry, secrétaire aux Services du greffe et du contentieux, à procéder à la numérisation des dossiers de contrats de la municipalité et des dossiers de réclamations déposées à la municipalité, et non réglés, à compter de l'adoption de la résolution habilitant cette personne et de façon continue par la suite.

ADOPTÉ

**2016-08-386      DEMANDE D'APPUI DE L'ALLIANCE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX RELATIVE AU PROJET DE RÉFORME DES LABORATOIRES MÉDICAUX**

ATTENDU QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec, notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE le projet Optilab vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil;

VU la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement à la suite de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

ATTENDU QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

ATTENDU QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie et plus précisément sur notre ville et sa région seront importantes;

ATTENDU QUE notre Ville est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé à l'unanimité  
et résolu

DE demander au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur le déploiement du projet Optilab sur l'ensemble du territoire québécois, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès des organismes, du personnel spécialisé et des acteurs de chacun des milieux et ultimement remettre en question l'implantation de ce projet qui touche l'ensemble des régions et des citoyens du Québec et, le cas échéant, advenant l'imposition de ce programme par le Gouvernement, assurer sa mise en œuvre en toute sécurité et en tout respect de la population et des salariés des laboratoires existants;

D'appuyer les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger leurs acquis et les emplois régionaux dans l'ensemble du territoire québécois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Beauharnois-Salaberry;

D'inviter le conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry et l'ensemble des municipalités la composant à adopter une telle résolution d'appui dans un but ultime de garantir un service de santé de proximité pour l'ensemble des citoyens.

ADOPTÉ

2016-08-387

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES RESPONSABLES DE LA DÉLIVRANCE DES CONSTATS D'INFRACTION**

ATTENDU QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant pour remettre un constat d'infraction à un défendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield intente devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) et de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, chapitre L-6.2) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour tenter ces poursuites pénales devant la cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield, d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, pour et au nom de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, des constats d'infraction;

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction, tel que préparé par le directeur du Service du greffe et greffier;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE procéder à la nomination des représentants et à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la Ville, lorsqu'applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ,

chapitre C-24.2) et de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (RLRQ, chapitre L-6.2) et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service du greffe et greffier.

ADOPTÉ

**2016-08-388 AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS**

ATTENDU QU'il y lieu d'affecter des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au refinancement des dettes de ces mêmes règlements venant à échéance en 2016;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'affecter les soldes disponibles mentionnés ci-après au refinancement des dettes venant à échéance en 2016, pour les montants suivants :

Règlement numéro	Montant
146	438,00 \$
094	10 700,00 \$
190	41 423,00 \$
193	730 900,00 \$
194	97 734,61 \$
<b>Total pour 2016 :</b>	<b>881 195,61 \$</b>

ADOPTÉ

**2016-08-389 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 85126 À 85493 TOTALISANT 4 708 656,80 \$ ET 182 251,61 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 1440 À 1497 TOTALISANT 2 459 314,74 \$**

Le registre des chèques émis et annulés numéros 85126 à 85493 et le registre des paiements Internet émis numéros 1440 à 1497 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 85126 à 85493 totalisant 4 708 656,80 \$ et 182 251,61 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 1440 à 1497 totalisant 2 459 314,74 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ



## DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 AOÛT 2016

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 8 août 2016 est déposé devant ce conseil.

### 2016-08-390 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES**

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campivallensienne;

ATTENDU QUE l'aide du ministère de la Culture et des Communications représente annuellement environ 50 % du budget global d'achat de documents et que cette aide est essentielle à la municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

DE désigner M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet;

D'autoriser M. Grenier à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

### 2016-08-391 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISATION DE PÊCHE SPORTIVE PROFESSIONNELLE POUR LA TENUE DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE PÊCHE À L'ACHIGAN BERKLEY B1**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir avec l'Organisation de pêche sportive professionnelle et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide matérielle et humaine dans le cadre du Championnat canadien de pêche à l'achigan Berkley B1, pour la période du 16 août au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes de ce championnat et de la retombée en termes de visibilité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT le professionnalisme et l'expérience du promoteur;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera chez nous plus de 300 pêcheurs professionnels en provenance de toutes les régions du Canada;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec l'Organisation de pêche sportive professionnelle relatif au versement d'une aide financière et à l'octroi d'une aide matérielle et humaine dans le cadre du Championnat canadien de pêche à l'achigan Berkley B1, pour la période du 16 août au 31 décembre 2016;

D'accorder audit organisme une somme totale de 22 000 \$ en vue d'assurer la tenue du Championnat canadien de pêche à l'achigan Berkley B1 qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2016, cette entente représentant une participation financière de 15 000 \$ et une participation en ressources humaines et matérielles d'une valeur de 7 000 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2016-08-392 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE FIN DE CONTRATS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2016**

VU le dépôt devant ce conseil de la liste des modifications et des coûts correspondant aux contrats complétés au cours de l'année 2016 par le directeur du Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 de la *Politique de gestion contractuelle* de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

D'accepter la liste des modifications et des coûts correspondant aux contrats complétés au cours de l'année 2016, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

**2016-08-393 RÉSILIATION DE L'APPEL D'OFFRES 2015-53 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE SECTEUR DE LA RUE MOCO**

VU la résolution 2016-02-086 adoptée lors de la séance du conseil du 23 février 2016 relative à l'appel d'offres 2015-53 concernant les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur de la rue Moco, contrat octroyé à la firme d'ingénieurs EQUILUQS INC.;

ATTENDU QUE ladite firme a accumulé des retards importants dans la fourniture des livrables du mandat;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a fait de nombreuses relances afin de rétablir la situation et d'assurer le cheminement normal du dossier;

ATTENDU QU'un ultimatum a été formulé le 5 août 2016 et l'échéance se terminait le vendredi 12 août 2016;

ATTENDU QUE ladite firme a fourni des documents insatisfaisants le 15 août 2016;

ATTENDU QUE la poursuite du mandat avec cette firme risque de compromettre la bonne marche de ce dossier important pour la municipalité;

ATTENDU QU'un rapport d'évaluation négative sera déposé;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie de résilier cet appel d'offres puisque les éléments du projet n'ont pas été respectés;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

DE résilier le contrat intervenu avec la compagnie EQUILUQS INC. pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur de la rue Moco, le tout suivant les conditions de l'appel d'offres 2015-53, conformément à la résolution 2016-02-086 adoptée lors de la séance du conseil du 23 février 2016;

D'annuler à toute fin que de droit l'appel d'offres 2015-53;

D'autoriser le retour en appel d'offres selon les nouvelles informations permettant la réalisation des travaux, conformément au devis de l'appel d'offres 2015-53, pour le même sujet avec de nouveaux paramètres de soumission.

ADOPTÉ

**2016-08-394 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 341, RUE RACICOT AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO PERMANENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Geneviève Masse Champoux a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 863 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la construction d'un abri d'auto permanent sur la propriété située au 341, rue Racicot, avec une marge avant minimale de 16,5 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0052 pour le lot 4 863 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 341, rue Racicot, demande formulée par M<sup>me</sup> Geneviève Masse Champoux, pour la construction d'un abri d'auto permanent sur ladite propriété, avec une marge avant minimale de 16,5 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale d'environ 23 mètres en fonction de la règle d'insertion prévue à l'article 6.1.6 dudit règlement;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2016-08-395 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 557, RUE CARMEL AFIN D'AUTORISER LA RECONSTRUCTION D'UNE MAISON ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Daniel Falardeau a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 244 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la reconstruction d'une maison située au 557, rue Carmel, avec une marge avant minimale de 4,65 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2016-0054 pour le lot 3 244 977 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 557, rue Carmel, demande formulée par M. Daniel Falardeau, pour la réfection ou la reconstruction d'une maison avec une marge avant minimale de 4,65 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-107;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2016-08-396 CESSION DES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS SUR LE LOT 3 594 633 SITUÉ SUR UNE PARTIE D'UNE ANCIENNE RUELLE ENTRE LES RUES SAINT-PHILIPPE ET JEAN-TALON EN FAVEUR DE MADAME ANNE-MARIE NOESER ET MONSIEUR GHYSLAIN POMINVILLE**

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la cession de ses droits, titres et intérêts que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pourrait prétendre sur le lot 3 594 633 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Beauharnois, situé sur une partie d'une ancienne ruelle entre les rues Saint-Philippe et Jean-Talon, en faveur de M<sup>me</sup> Anne-Marie Noeser et M. Ghyslain Pominville;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé, et résolu

DE céder, en faveur de M<sup>me</sup> Anne-Marie Noeser et M. Ghyslain Pominville, ses droits, titres et intérêts que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pourrait avoir sur le lot 3 594 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situé sur une partie d'une ancienne ruelle entre les rues Saint-Philippe et Jean-Talon, d'une superficie de 22,86 mètres carrés, pour la somme de 971,55 \$, taxes en sus, soit 42,50 \$ le mètre carré;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par les requérants;

QUE cette cession soit faite sans garantie légale et aux risques et périls des acquéreurs;

QUE la présente résolution soit valide pour une durée de six (6) mois, après quoi elle deviendra nulle;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-08-397

**CONFIRMATION DU RENOUELEMENT D'AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE À DES FINS PUBLIQUES POUR TROIS PROPRIÉTÉS SITUÉES AU CENTRE-VILLE**

VU l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, et résolu

DE confirmer son intention de renouveler l'avis d'imposition d'une réserve à des fins publiques pour les propriétés mentionnées ci-après :

Nom	Adresse de correspondance	Adresse de l'immeuble	Numéro de lot
M. Roberto Rozakis	724, 31 <sup>e</sup> Rue Saint-Anicet J0S 1M0	Terrain vacant	3 248 204
3087-0901 Québec inc.	75, rue Alphonse-Desjardins Salaberry-de-Valleyfield J6S 2M6	Terrain vacant	3 248 205
3087-0901 Québec inc.	75, rue Alphonse-Desjardins Salaberry-de-Valleyfield J6S 2M6	77, rue Alphonse-Desjardins	3 248 206

DE mandater M<sup>e</sup> Daniel Bouchard, avocat, pour effectuer le renouvellement de ces avis.

ADOPTÉ

**2016-08-398 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2013-11-584 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DE LOT VOISIN DU 8, RUE PRÉFONTAINE À MADAME CATHERINE LAVOIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-11-584 adoptée lors de la séance du conseil du 19 novembre 2013 relative à la vente d'une partie de lot voisin du 8, rue Préfontaine à M<sup>me</sup> Catherine Lavoie;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de modifier certains éléments de cette résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

DE modifier la résolution 2013-11-584 adoptée lors de la séance du conseil du 19 novembre 2013 relative à la vente d'une partie de lot voisin du 8, rue Préfontaine à M<sup>me</sup> Catherine Lavoie, de la façon suivante :

- remplacer les mots : « partie de lot » dans le titre et « une partie du lot 4 517 742 » dans le premier alinéa, par les mots : « du lot 5 855 138 »;
- remplacer la décision du conseil par la suivante :

« DE convenir de vendre à M<sup>me</sup> Catherine Lavoie le lot 5 855 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 227,5 mètres carrés, pour la somme de 8 222 \$, taxes en sus, soit 36,14 \$ le mètre carré, ce qui représente la moitié de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière de l'année 2016;

« QUE la vente de ce lot soit conditionnelle à l'enregistrement d'une servitude en faveur de la municipalité ou en conservant la « propriété superficière » souterraine où sont situées les conduites et la vente du tréfoncier à M<sup>me</sup> Catherine Lavoie, tel que proposé par M<sup>e</sup> Louise Valois, notaire au dossier;

« QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

« QUE cette vente soit faite sans garantie légale quant à la qualité du bien vendu et aux risques et périls de l'acquéreur;

« D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente. ».

ADOPTÉ

**2016-08-399 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES SUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 247, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 4 514 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Claude-Josée Goudreault et M. Daniel Grenier de La Sandwicherie La Miette pour l'installation de quatre (4) nouvelles enseignes sur le bâtiment situé au 247, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0056 formulée pour le lot 4 514 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Claude-Josée Goudreault et M. Daniel Grenier de La Sandwicherie La Miette, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement du nom de l'établissement commercial sur les enseignes existantes, soit une enseigne en projection et deux enseignes appliquées sur le vitrage, et par l'ajout d'une enseigne sur la marquise, selon l'option 2, soit avec un fond brunâtre, sur le bâtiment principal situé au 247, rue Victoria, tel que présenté dans la demande formulée par les requérants, en date du 5 juillet 2016.

ADOPTÉ

**2016-08-400 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES PRINCIPALE ET LATÉRALE DROITE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 249, RUE VICTORIA ET POUR L'APPOSITION D'ENSEIGNES EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU QUE le lot 4 514 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M<sup>me</sup> Geneviève Lareau des Placements Lareau inc. pour la rénovation des façades principale et latérale droite du bâtiment situé au 249, rue Victoria et pour l'apposition de trois (3) types d'enseignes;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

D'accepter la demande PIIA2016-0055 formulée pour le lot 4 514 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M<sup>me</sup> Geneviève Lareau des Placements Lareau inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la rénovation des façades principale et latérale droite du bâtiment situé au 249, rue Victoria et pour l'apposition de trois (3) types d'enseignes, tel que présenté dans la demande d'étude datée du 27 juin 2016 et sur l'option #1 préparée par Enseignes Dominion, portant le numéro L0210-R4, en date du 27 juin 2016, à condition que les lettres Channel de l'enseigne centrale soient supportées par une structure tubulaire au lieu d'un panneau architectural perforé.

ADOPTÉ

**2016-08-401 PROLONGATION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

VU l'appel d'offres 2013-39 relatif au contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées octroyé à la compagnie Nouvelle technologie TEKNO inc., pour une période de trois (3) ans, avec option de prolongation de deux (2) ans;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la prolongation dudit contrat;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'autoriser la prolongation du contrat d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées octroyé à la compagnie Nouvelle technologie TEKNO inc., pour une période de prolongation de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018, afin de finaliser les projets en cours avec l'exploitant actuel.

ADOPTÉ

**2016-08-402 APPEL D'OFFRES 2016-02 : ASPHALTAGE DE NOUVELLES RUES**

À la suite de l'appel d'offres 2016-02 relatif à l'asphaltage de nouvelles rues, pour l'année 2016, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Construction inc.	859 232,04 \$
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	949 338,23 \$
La Compagnie Meloche inc.	1 004 608,92 \$
Les Pavages Chenail inc.	1 024 221,02 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Construction inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à la compagnie Ali Construction inc. un contrat pour l'asphaltage de nouvelles rues, pour l'année 2016, plus particulièrement pour la mise en place d'enrobé bitumineux sur les nouvelles rues dans divers secteurs de la municipalité, ainsi que pour des travaux de prolongement du boulevard des Érables et pour des travaux de construction d'un trottoir, pour la somme totale de 859 232,04 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-02;

D'autoriser un transfert budgétaire de 45 060,54 \$ du poste budgétaire 02-330-01-444 au poste budgétaire 03-310-03-720 dans le cadre des travaux du pont Buntin.

ADOPTÉ



**2016-08-403 APPEL D'OFFRES 2016-34 : ASPHALTAGE PARTIEL DE CERTAINES RUES**

À la suite de l'appel d'offres 2016-34 relatif à l'asphaltage partiel de certaines rues, pour l'année 2016, incluant une option d'augmentation des quantités, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud)	255 819,38 \$
Ali Excavation inc.	269 791,14 \$
Les Pavages Chenail inc.	479 298,58 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud);

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à la compagnie Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud) un contrat pour l'asphaltage partiel de certaines rues, pour l'année 2016, sans l'option d'augmentation des quantités, pour la somme totale de 255 819,38 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-34;

D'autoriser un transfert budgétaire de 115 000 \$ du code budgétaire 02-330-01-444 au code budgétaire 02-321-01-529.

ADOPTÉ

**A-2016-08-018 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE DU RÈGLEMENT 230 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions.

**A-2016-08-019 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION**

Avis est donné par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

**A-2016-08-020 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 272 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 272 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux afin de modifier certaines dispositions.

**2016-08-404 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 230-01 MODIFIANT L'ANNEXE DU RÈGLEMENT 230 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 230-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'adopter le projet de Règlement 230-01 modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉ

**2016-08-405 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 272-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 272 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 272-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'adopter le projet de Règlement 272-01 modifiant le Règlement 272 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux afin de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉ



**2016-08-407 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 49, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 16 août 2016.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier